



**9/11/2017 - Communiqué de presse**

**Relaxe pour les neuf militants du mouvement social à Poitiers !**

La Ligue des droits de l'Homme estime que la pénalisation du mouvement social est une dérive liberticide qui doit être combattue, car portant atteinte à la démocratie. Une nouvelle fois, des militants syndicaux et politiques sont pris à partie par les pouvoirs publics et convoqués devant le tribunal correctionnel. C'est assez dire la régression qui tourmente la nation.

La Ligue des droits de l'Homme souhaite rappeler que la liberté de manifester est un droit reconnu par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales à travers la liberté de réunion et d'expression, et que le Conseil Constitutionnel a reconnu le 18 janvier 1995 « le droit d'expression collective des idées et des opinions ». Cette manière de dire la liberté de manifester montre bien que celle-ci est au cœur de la démocratie et que la limiter sans que l'ordre public soit en cause est une atteinte aux principes de proportionnalité, de nécessité et de non-discrimination.

La Ligue des droits de l'Homme considère que les poursuites contre les neuf militants de Poitiers sont un abus préjudiciable non seulement aux citoyens directement concernés, mais aussi aux autres personnes de la société civile qui luttent pour que les droits économiques, sociaux et culturels soient honorés comme il convient aux côtés des droits civils et politiques.

Ce n'est pas un hasard si un mois après la manifestation du 19 mai 2016 à Poitiers, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme publiait un « communiqué relatif à la restriction de la liberté de manifester ». La CNCDH était mise dans l'obligation d'intervenir tant la liberté de manifestation était résolument violée par ceux-là même qui devraient la garantir.

Enfin, la Cour européenne des droits de l'Homme vient de condamner la France pour le régime de conservation de profils ADN au motif que le droit interne en la matière est une violation du droit à la vie privée et familiale. Le président de la Ligue des droits de l'Homme, Malik Salemkour, a écrit le 24 juillet une lettre publique au Premier Ministre, pour lui demander de prendre les mesures appropriées afin que le droit interne soit en correspondance avec la jurisprudence de la CEDH.

Dans ce contexte délétère où les militants du mouvement social ont fait état d'une résistance à l'oppression des services de l'Etat, comportement tout à fait naturel pour qui défend les droits imprescriptibles, les neuf militants de Poitiers doivent être relaxés.